



Notice d'emploi N° 7480 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	EW emulsion de type aqueux
Teneur en substances actives:	5 % cyflufenamid (51.4 g/l)
Nom UICPA:	(Z)-N-[alpha-(cyclopropylmethoxyimino)-2,3-difluoro-6-(trifluoromethyl)benzyl]-2-phenyl-acetamide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Cyflufenamid

Numéro d'homologation fédéral: D-6328	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 025609-00/039	Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP, Royaume-Uni

Nissodium

Numéro d'homologation fédéral: F-6673	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2090157	Titulaire de l'autorisation étranger: Nisso Chemical Europe GmbH, Allemagne

Vegas

Numéro d'homologation fédéral: D-6051	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 025609-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Nisso Chemical Europe GmbH, Allemagne

Cyflodium

Numéro d'homologation fédéral: F-6052	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2130067	Titulaire de l'autorisation étranger: Nisso Chemical Europe GmbH, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
poirier, pommier	oïdium du pommier/du poirier	Concentration: 0.031 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3
Viticulture			
vigne	oïdium de la vigne	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	3, 4, 5, 6
Grande culture			
Blé	oïdium des céréales	Dosage: 0.25 l/ha Application: stade 32-61 (BBCH).	3, 7
Orge	oïdium des céréales	Dosage: 0.25 l/ha Application: stade 32-51 (BBCH).	3, 7
Seigle d'automne	oïdium des céréales	Dosage: 0.25 l/ha Application: stade 32-61 (BBCH).	3, 7
Triticale	oïdium des céréales	Dosage: 0.25 l/ha Application: stade 32-61 (BBCH).	3, 7

Charges générales / agronomiques:

- 1 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit plus de 2 fois par parcelle et année.
- 2 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 4 2 traitements au maximum par année.
- 5 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 6 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 7 1 traitement par culture au maximum.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.